

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance ordinaire du 06 janvier 2011

Le six janvier deux mille onze, à vingt heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Souvigny en Sologne, sous la présidence de M. Marc FORTON, Président du SIVOM.

Présents :

Représentants de la COMMUNE DE SOUVIGNY EN SOLOGNE : Chantal MEERSSCHAUT –Nadine CODORNIU –Jean-Michel DERBOIS - Isabelle CRESPEL suppléante

Représentants de la COMMUNE DE CHAON : Patrick MORIN - Thierry PFOHL

Représentants de la COMMUNE DE SENNELY : Marc FORTON – Pierre HENRY – Laure BERRUÉ

Excusée : Muriel MARTIN

Absent : Michel VANNIER

Convocation : 13 décembre 2010

Secrétaire de séance : Isabelle CRESPEL

M. Marc FORTON, le Président, remercie les personnes présentes et ouvre la réunion.

CONTRAT LOGICIEL ET PRESTATION DE SERVICE SEGILOG

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de reconduire le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG concernant le logiciel d'exploitation informatique et la maintenance de celui-ci. Il prend effet au 01^{er} janvier 2011 et ce pour une durée de 3 ans.

Le montant annuel est de 1 723,50 € HT pour la cession et droit d'utilisation et de 191,50 € HT pour la maintenance et formation.

Le comité est unanime et autorise le Président à signer le renouvellement de contrat.

BILAN INTEMPÉRIES ACCUEIL SIVOM ET GARDERIE

Suite aux intempéries de fin novembre, le SIVOM a mis en place l'accueil des enfants dans leur commune d'habitation. Or, l'inspection académique a émis un avis défavorable sur cette organisation.

Les instituteurs du regroupement se sont réunis pour établir un protocole d'accueil en cas d'intempéries pour faire suite à la demande de l'inspection académique. Désormais, et suite à la décision de l'inspection d'Académie (chaque enfant doit être accueilli dans sa classe respective), dans des circonstances similaires les enfants seront accueillis dans **leur école** et non plus dans l'école de leur commune, visant ainsi à assurer la continuité et la cohérence pédagogiques.

Le SIVOM assure la surveillance et la cantine aux horaires d'ouverture des écoles. En dehors de ces horaires, le SIVOM n'est plus responsable de la surveillance des enfants.

Les enfants qui vont habituellement à la garderie de leur commune pourront, à titre exceptionnel et le temps que dureront les perturbations, être accueillis dans les garderies du village où est situé leurs écoles, ceci aux tarifs en vigueur dans la commune d'accueil. Une réunion d'harmonisation est à prévoir pour les 3 communes.

ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE CANTINE DE CHAON

Monsieur le Président informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine de Chaon. Le Comité est unanime pour prévoir l'achat sur le budget 2011.

MAINTENANCE CHAUDIERES DES ECOLES DE SOUVIGNY EN SOLOGNE

Le SIVOM ayant la gestion du fonctionnement des chaudières des écoles du Gâtinais et des Fontaines, Monsieur le Président a signé un contrat de maintenance avec la société CALDEO pour un montant de 402,12 € TTC.

BILAN SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le bilan est plutôt positif. Pour l'année 2010, nous avons émis 357 271,14 € en dépense de fonctionnement et 371 713,26 € en recette de fonctionnement.

Fait à Souvigny, le 06 janvier 2011

Le Président,
Marc FORTON